



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Prets

Question écrite n° 39425

### Texte de la question

M Francis Hardy attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la situation des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et de certains établissements publics qui bénéficient de la jouissance d'un logement de fonction. Le logement de fonction étant considéré comme résidence principale, les personnels susvisés, s'ils désirent acquérir une maison individuelle ou un appartement, ne peuvent bénéficier des aides financières prévues pour faciliter l'accèsion à la propriété (PAP, APL) si ce n'est dans les cinq ans précédant le départ à la retraite. Il y aurait donc lieu de remplacer la notion de « résidence principale » par la notion de « résidence administrative ». Il lui demande quelles mesures il compte prendre en ce sens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hardy Francis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39425

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 avril 1988, page 1728